



**VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-
DE-LA-JACQUES-CARTIER**

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES CONCERNÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO APR-218-2020 AUX FINS DE MODIFIER LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 1258-2014 AFIN D'AJOUTER LA TYPOLOGIE « RÉSIDENCE POUR PERSONNES ÂGÉES », DE MODIFIER LE PLAN DES GRANDES AFFECTATIONS ET DENSITÉ D'OCCUPATION, D'AGRANDIR LE PÉRIMÈTRE URBAIN CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT NUMÉRO 01-2020 DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA JACQUES-CARTIER ET DE MODIFIER L'ANNEXE 6 DU PLAN D'URBANISME – PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME 2, SECTEUR DE DÉVELOPPEMENT SUD-EST EN MODIFIANT LE PLAN DES AIRES D'AFFECTATION DÉTAILLÉES ET EN AJUSTANT LA DESCRIPTION DE CES AIRES

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière adjointe et directrice des affaires juridiques de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier :

QUE le conseil, lors de l'assemblée régulière tenue le 14 décembre 2020, a adopté le projet de règlement identifié ci-dessus;

QUE l'objet de ce projet de règlement est de modifier le *Plan d'urbanisme numéro 1258-2014*. Plus précisément, la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier souhaite apporter des modifications à son Plan d'urbanisme afin de s'assurer que le projet de développement domiciliaire et commercial du secteur sud-est nommé « Le Boisé-Natura » soit conforme à la vision d'aménagement préconisé par la Ville.

Le projet de règlement contient notamment les dispositions suivantes :

- Une nouvelle typologie d'usage à l'affectation résidentielle moyenne à haute densité est ajoutée. Cette nouvelle classe d'usage correspond à celle du projet de la « Résidence pour personnes âgées »;
- Modifier le plan des grandes affectations et densité d'occupation afin de créer cinq (5) aires d'affectations distinctes :

Des affectations résidentielles allant de basse densité à haute densité seront prévues afin d'offrir un parc immobilier diversifié et abordable dans ce secteur;

Également, sur une portion de l'avenue des Catherine, des affectations multifonctionnelles y seront prévues permettant ainsi une mixité des usages, une certaine densité d'habitation, dont une résidence pour personnes âgées. Ceci permettra la création d'une artère mixte combinant des activités commerciales, de services et d'habitations résidentielles de plus haute densité. Cette affectation sera désignée comme « secteur central » du territoire de la Ville;

De plus, une modification sera apportée à l'aire d'affectation publique et institutionnelle du secteur afin de permettre l'implantation de projets tels une école secondaire et/ou des équipements sportifs d'envergure. Par ailleurs, une aire d'affectation publique sera créée au nord du secteur afin de préserver un site occupé par une prise d'eau potable;

- Agrandir le périmètre urbain conformément au Règlement numéro 01-2020 de la Municipalité régionale de comté de La Jacques-Cartier (un règlement qui vise à ajuster le périmètre urbain de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier);
- Modifier l'annexe 6 du plan d'urbanisme « Programme particulier d'urbanisme 2 », secteur de développement sud-est en modifiant le plan des aires d'affectation détaillées tout en ajustant la description et ajouter certaines dispositions à celles-ci.

QUE le projet de règlement ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire et concerne l'ensemble de la municipalité;

QU'UN résumé du projet de règlement a été transmis par courrier à chaque adresse de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

QUE le projet de règlement est disponible sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante :

<http://www.villescjc.com/citoyens/servicesmunicipaux/greffe/reglements-municipaux-en-vigueur-et-les-reglements-en-processus-dadoption>

QUE conformément à l'*Arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020*, toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, qui fait partie du processus décisionnel du conseil de la Ville, est remplacée par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable par un avis public.

QU'une consultation écrite sur ce projet de règlement aura lieu du **8 janvier 2021 au 22 janvier 2021**. Toute personne intéressée peut transmettre ses commentaires par écrit sur ce projet de règlement à l'adresse électronique suivante : info@villescjc.com ou en les déposant dans la chute à courrier près de la porte d'entrée principale de la mairie, située au 2, rue Laurier à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

En conséquence, après la tenue de la présente consultation écrite, le conseil de la Ville prendra connaissance des commentaires écrits reçus et il pourra adopter le règlement final. Ce règlement pourra tenir compte des commentaires écrits reçus pendant cette période de consultation écrite.

Donné à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, ce 6 janvier 2021.

La greffière adjointe
et directrice des affaires juridiques,

Isabelle Bernier, OMA
Avocate